

## Rappels sur les principes de la garantie jeunes

- La « *garantie jeunes* » française est un dispositif inscrit au Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté **adopté lors du Comité interministériel de lutte contre les exclusions** du 21 janvier 2013.
- Piloté par le ministère de l'Emploi, via les Missions locales, elle s'adresse à des jeunes NEETs (ni en emploi, ni en formation, ni en études), très désocialisés, souvent peu ou pas diplômés, sans ressource et en grande précarité. Ces jeunes sont sélectionnés dans le cadre d'une Commission locale, composée de principaux acteurs du territoire agissant sur ce champ (Services de l'Etat, Conseil général, PJJ, SPIP, CCAS, etc.)
- L'objectif est d'**amener les jeunes en situation de grande précarité vers l'autonomie** grâce à un parcours dynamique d'**accompagnement global social et professionnel**, vers et dans l'emploi ou la formation. Ainsi, cette démarche d'un an combine :
  - **Un accompagnement collectif intensif durant les premiers mois assuré par la mission locale**, créant ainsi une réelle dynamique de groupe et préparant les jeunes à l'entreprise
  - **Des expériences répétées de mise en situation professionnelle** sous toutes les formes possibles (stages, petits jobs, apprentissage) permettant au jeune de confronter sa vision de l'entreprise à la réalité, de mûrir son projet professionnel, de découvrir les codes de l'entreprise, d'être autonome dans son appréhension du marché du travail
  - **Un accompagnement individuel tout au long de l'année** assuré par la mission locale
  - **Une aide financière mensuelle** (montant équivalent au RSA) permettant au jeune de gagner en autonomie
- Ce dispositif conçu dès janvier 2013 a permis à la **France d'être la première à répondre à la recommandation du Conseil de l'Union européenne du 22 avril 2013 de créer une « Garantie pour la jeunesse »** consistant à proposer « *un emploi de qualité, une formation continue, un apprentissage ou un stage aux jeunes de moins de 25 ans, dans un délai de 4 mois suivant la perte de leur emploi ou de la sortie de l'enseignement* », prioritairement aux jeunes sans diplôme et vivant dans des territoires où le taux de chômage des moins de 25 ans est supérieur à 25%.
- La garantie jeune est aussi une **réponse à des enjeux Ressources humaines des TPE/PME**, elle permet d'intégrer l'entreprise au cœur de la pratique d'accompagnement. D'une part en offrant des opportunités d'immersion et d'apprentissage mutuel, d'autre part en appuyant les besoins de recrutement des employeurs qui mise sur les compétences des jeunes plutôt que sur leurs diplômes.
- Les territoires peuvent correspondre à un département, à une agglomération ou à un autre territoire infra départemental, à un dimensionnement équivalent à la zone de couverture de missions locales.
- Le coût du dispositif correspond au versement de l'allocation mensuelle pendant 1 an, ainsi que des crédits d'accompagnement versés aux missions locales à hauteur de 1.600 euros par jeune. Il s'agit donc d'un investissement conséquent au service des jeunes les plus en difficulté.
- Le PLF 2015 prévoit un coût de la mesure de 164.2 M€, financés à hauteur de 31,4 M€ par le programme IEJ

## Développement de l'expérimentation

- **L'expérimentation garantie jeunes débutée en novembre 2013 concerne déjà 10 territoires**, avec un objectif de 10.000 entrées en garantie jeunes :
  - les Bouches du Rhône (Marseille)
  - la Réunion
  - la Seine St Denis (Est ensemble)
  - le Vaucluse
  - le Lot-et-Garonne
  - l'Allier associé au Puy-de-Dôme
  - le Finistère
  - l'Eure
  - l'Aude
  - les Vosges
  
- **Elle sera élargie à 10 nouveaux territoires au 1<sup>er</sup> janvier 2015 :**
  - l'Essonne
  - la Seine-Maritime
  - le Pas-de-Calais
  - la Dordogne
  - l'Ille-et-Vilaine
  - la Savoie
  - l'Oise
  - l'Aisne
  - l'Isère
  - la Creuse

*Les territoires de Seine St-Denis et de l'Essonne seront également élargis au 1<sup>er</sup> janvier 2015.*

Le Premier Ministre a annoncé à l'issue de la Grande conférence sociale un objectif ambitieux de 50.000 jeunes entrés en garantie jeunes en 2015, et de 100.000 en 2017.

Pour ce faire, le Ministère du Travail a sollicité en août 2014 les préfets de région afin de faire remonter les candidatures de leurs territoires pour entrer dans la démarche garantie jeunes en 2015.

Les territoires candidats ont été très extrêmement nombreux, marquant un intérêt vif pour la démarche de la part de ses principaux acteurs : Missions locales, Conseils généraux, collectivités et autres acteurs du champ social : en effet, plus de 60 **dossiers ont été adressés**, en plus des 20 territoires déjà engagés dans l'expérimentation

**Parmi elles, 51 candidatures ont été retenues, correspondant à tous les territoires pour lesquels les Préfets ont assuré que toutes les conditions étaient réunies pour une entrée en 2015 du territoire.**

**Les 51 nouveaux territoires qui entreront en vigueur au cours l'année 2015 sont :**

**- 42 territoires pour lesquels tout le département est concerné**

Bas-Rhin	Haute-Vienne
Haut-Rhin	Meurthe-et-Moselle
Gironde	Ariège
Landes	Gers
Cantal	Haute-Garonne
Haute-Loire	Hautes-Pyrénées
Orne	Lot
Côtes d'Armor	Tarn-et-Garonne
Morbihan	Nord
Cher	Mayenne
Indre	Sarthe
Indre-et-Loire	Somme
Ardennes	Charente
Haute-Marne	Charente-Maritime
Haute-Corse	Deux-Sèvres
Doubs	Ardèche
Territoire de Belfort	Haute-Savoie
Gard	Loire
Lozère	Guadeloupe
Pyrénées-Orientales	Martinique
Corrèze	Guyane

**- 9 territoires où seules certaines missions locales entreront en 2015 :**

Manche  
Côte d'Or  
Saône-et-Loire  
Haute-Saône  
Hauts-de-Seine  
Seine-et-Marne  
Hérault  
Loire-Atlantique  
Drôme

**Avec l'entrée des 10 territoires en janvier 2015, et de ces 51 nouveaux territoires qui entreront en 2 vagues au cours de l'année 2015, la géographie de la Garantie jeunes sera la suivante fin 2015 :**

- **Au total, sur les 100 départements (hors Mayotte), 72 départements déploieront la garantie jeunes sur tout ou partie de leur territoire, correspondant à plus de 270 missions locales au total**
- Toutes les régions auront au moins un territoire participant à l'expérimentation.
- Tout le territoire DOM sera expérimentateur (hors Mayotte qui n'a pas candidaté).
- Des régions comme l'Alsace, l'Auvergne, le Nord-Pas-de-Calais, ou Languedoc-Roussillon verront tous leurs départements couverts.
- La quasi-totalité des territoires éligibles à l'IEJ feront partie de l'expérimentation, soit 19 territoires répartis sur 11 régions.
- 60% des communes de métropole sur lesquelles se trouve au moins un des 1300 quartiers prioritaires seront couvertes.

## Témoignages

### **Marina, Montluçon**

« J'ai suivi les 6 semaines de préparation collective au cours desquelles j'ai pu développer ma confiance en moi, l'esprit d'équipe, la gestion de la vie quotidienne (le logement, le budget, ...). J'ai ensuite été en stage dans une grande enseigne de prêt à porter, mon manager m'a complimentée, et m'a dit que je pouvais tout à fait être vendeuse et m'a proposé un CDD. C'est la première fois qu'on me complimentait comme ça, ça m'a encouragée »

### **Marine, Brest**

« La Garantie Jeunes m'a beaucoup aidé, m'a appris à prendre plus confiance en moi. Ils m'ont beaucoup aidé à ne pas me décourager, à apprendre à chercher un emploi. J'ai beaucoup aimé que les conseillers nous appellent assez souvent pour nous informer des offres d'emploi. »

### **Alberto, Evreux**

« Au moment de rentrer dans la Garantie jeunes, je vivais dans la rue. Après 6 semaines d'accompagnement intensif, j'ai repris confiance en moi, et j'ai décroché un CDI comme cuisinier dans un restaurant après seulement deux semaines de stage. Je vis aujourd'hui en foyer de jeunes travailleurs, et je peux maintenant chercher un logement grâce à mon CDI ».

### **Doriane, Brest**

« La Garantie Jeunes m'a permis de m'ouvrir aux autres, à apprendre à chercher un emploi sans m'éparpiller, et surtout à reprendre confiance en moi. L'aide qu'ils nous apportent ne se résume pas à l'emploi car le suivi comporte aussi : le médical, le social, ainsi que le logement et le permis. »

### **Jonathan, Limoux**

« Grâce au dispositif j'ai retrouvé la mobilité, aujourd'hui je suis en CDI dans la restauration à Limoux, j'ai fait un stage parce que je voulais essayer et ça m'a plu »

### **Julie, Limoux**

« J'étais en précarité financière, la Garantie Jeunes m'a aidé à valider mon parcours professionnel, m'a redonné confiance en moi et en mon projet, j'ai fait un stage à Narbonne, un mois en hôtellerie de luxe à Séville et la saison d'été au Mac Do. Je suis en partance pour l'Irlande »